

Le SE-Unsa a mené une enquête sur le temps de travail des enseignants des écoles. Ce temps de travail ne se limite pas, contrairement à certaines idées reçues bien installées dans la société et dans les médias, au seul temps de présence devant élèves. Le SE-Unsa présente les éléments significatifs de l'enquête, des éléments d'éclairage et ses propositions.

Temps de travail des PE On continue d'en parler ?



Les enseignants des écoles adjoints (enseignant du 1^{er} degré exerçant en écoles élémentaires, maternelles et primaires) à temps plein ont un temps de travail moyen de 44 h 48 par semaine. Si l'on rapporte ce temps aux 35 heures hebdomadaires réglementaires, les adjoints ont donc un taux d'activité de 128 %. Le taux d'activité est le ratio temps de travail effectif/théorique multiplié par 100. Ce sont ainsi plus de 3 enseignants sur 4 qui déclarent un temps de travail par semaine supérieur à 40 heures. ●●●

Temps de travail des PE

...

Le temps visible... et tous les autres

Le temps d'enseignement, les 24 heures visibles par tous, représente 53,57 % du temps d'activité des adjoints. Les 46 % restants ne sont pas perçus par toutes les parties

prenantes du système éducatif. Les parents ne peuvent par exemple pas percevoir les nombreux temps de concertation ou d'animation pédagogique. Les IEN ne peuvent pas, eux, par exemple, quantifier le temps de préparation et de correction ou celui passé avec les parents.

Le détail des activités de la semaine

Nature de l'activité	Temps hebdomadaire	Part de l'activité dans la semaine
Enseignement	24 h	53,57 %
Préparation	9 h 08	20,38 %
Correction	4 h 00	8,92 %
APC	1 h 00	2,23 %
Animation pédagogique	0 h 30	1,11 %
PPS	0 h 14	0,52 %
Concertations	1 h 18	2,90 %
Parents	0 h 58	2,15 %
Accueil	0 h 54	2,01 %
Tâches administratives	1 h 00	2,23 %
Autres	1 h 46	3,98 %
Total	44 h 48	100 %

85 % des activités sont en lien avec la pédagogie et le « faire classe » : enseigner, préparer, corriger et mener les APC représentent ainsi 38 h 08 sur les 44 h 48.

**44 h 48 x 36 semaines =
1612 h 48 mn**

Si l'on ajoute des temps non-mesurés par l'enquête, comme les préparations pendant les vacances, les moments de prérentrée et la journée de solidarité, on dépasse donc les 1607 h (durée annuelle du travail d'un fonctionnaire).

Retrouvez
l'analyse du temps de travail
des directeurs sur
enseignants.se-unsa.org/
Directeur-trices-leur-temps-de-travail



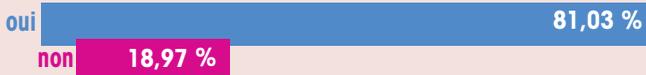
FOCUS 108 h

Le temps passé aux activités relevant des 108 h annuelles (APC, animations pédagogiques, Pps, concertations, relations avec les parents) représente 4 h hebdomadaires, soit 144 h sur l'année.

La semaine ne s'arrête pas vendredi soir

Le travail d'enseignant des écoles s'invite dans le week-end. Un peu plus de 80 % des adjoints ont ainsi une activité professionnelle le week-end. Préparations de classe, corrections, documentation sur internet, travail administratif, terminer tout ce qui n'a pas pu être fait... la durée moyenne des activités pendant le week-end est de 2 h 02.

Travaillez-vous durant votre week-end ?



Résultats pour les adjoints à temps partiel

Quotité	Temps de travail théorique (35 h : 2)	Temps de travail effectif	Taux d'activité(*)
50 %	17 h 30	29 h 14	167 %
75 %	20 h 15	36 h 35	139 %
80 %	21 h 36	36 h 55	131 %

(*) Temps de travail effectif / temps de travail théorique de 35h x 100

Les adjoints à temps partiel en « suractivité »

Le travail des collègues à temps partiel n'est pas proportionnel à leur quotité de travail. Plus la quotité se rapproche de 50 %, plus le taux d'activité augmente. Ainsi, un collègue exerçant à mi-temps effectue plus de 29 heures hebdomadaires quand l'application théorique du temps de travail par rapport aux 35 heures serait de 17 h 30 hebdomadaires.

Ces résultats confortent la demande du SE-Unsa que toute demande de temps partiel avec sur-rémunération (comme le 80 % rémunéré 85,7 %) soit satisfaite.

L'AVIS DU SYNDICAT

Les résultats de l'enquête montrent bien que, loin des mythes présents dans l'imaginaire collectif, les enseignants ne travaillent pas uniquement durant les 24 heures devant les élèves. De nombreuses autres activités, qui ne sont pas visibles de l'extérieur, viennent compléter les semaines. Souvent, les

semaines d'un enseignant des écoles ne durent pas que 5 jours. Au final, avec une organisation annuelle particulière, les enseignants des écoles effectuent leur travail au-delà même des 1607 h réglementaires des fonctionnaires, et ce même en ayant moins de périodes travaillées. Pour le SE-Unsa, la charge de travail s'est

alourdie et complexifiée au cours des dernières années. Il y a nécessité de s'interroger sur l'ensemble des activités qui composent aujourd'hui la semaine d'un enseignant du 1^{er} degré. Il faut en effet répondre à la surcharge de travail en ne se limitant pas à agir sur la seule activité d'enseignement en présence des élèves.

Des journées inégales

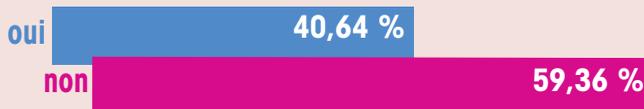
Le lundi plus chargé

Au sein de la semaine, c'est le lundi qui est le plus chargé avec une moyenne de 10 h 24. Malgré un travail pendant le week-end, la première journée de la semaine est celle où l'école, et donc les adjoints, doivent prendre en compte des faits, des événements et/ou des communications du week-end émanant de la collectivité et des familles.

Des temps imprévisibles

Notre exercice du métier est soumis à des imprévus dans le déroulé de la semaine, imprévus qui doivent être évidemment pris en compte et effectués. Si les adjoints commencent leur

Avez-vous réussi à faire tout ce que vous aviez prévu ?



semaine en sachant ce qu'ils comptent faire, au final ils sont 60 % à ne pas réaliser tout ce qu'ils avaient prévu. Entrevues avec les parents ou contacts avec l'extérieur non-planifiés, réunions imposées, difficultés liées aux locaux, au matériel, à la météo, accident, gestion de situations problématiques, dossiers à renvoyer en urgence... les imprévus pouvant perturber le déroulement de la semaine sont nombreux.

Ainsi, avec presque 45 heures par semaine, une personne extérieure à l'Éducation nationale pourrait croire que l'enseignant parvient à réaliser tout ce qu'il a prévu. Les résultats de l'enquête prouvent le contraire.



Le poids de chaque jour dans la semaine



ENQUÊTE

Cette enquête s'est déroulée sur la semaine du 15 au 21 janvier 2018. Les participants devaient déclarer le temps consacré à chaque activité liée à leur fonction d'enseignant pour chaque journée. Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation statistique de cette enquête nationale du SE-Unsa. Le panel de collègues volontaires était de 3 686 enseignants des écoles.



Comparaison internationale

Ailleurs en Europe



La comparaison des temps hebdomadaires d'enseignement permet de situer la France parmi les pays où les enseignants passent le plus de temps devant leurs élèves.

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement effectuées par les enseignants du 1^{er} degré(*)

Allemagne : de 15 h dans les classes des plus petits à 21 h pour les classes des plus grands

Finlande : 19 h

Royaume-Uni : de 21 h (classes des plus petits) à 24 h (classes des plus grands)

France : 25 h (24 h + 1 h d'APC)

Portugal : 25 h

Italie : 26 h

Au sein des pays européens, la France se situe donc dans le premier tiers des pays pour le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement.

Nombre annuel d'heures d'enseignement effectuées par les enseignants du 1^{er} degré(**)

Allemagne : 800 h (en moyenne)

Finlande : 676 h

Royaume-Uni : 850 h (en moyenne)

France : 900 h (864 h + 36 h d'APC)

Portugal : 742 h

Italie : 752 h

Au sein des pays européens, seuls les Pays-Bas (920 h) et l'Irlande (915 h) ont un volume annuel supérieur à la France.

(*) Sources : OCDE (2018), Heures d'enseignement (indicateur) ; Eurydice (2013)

TEMPS DE TRAVAIL : REVENDICATIONS DU SE-UNSA

Le SE-Unsa demande un abaissement du temps de service à 26 h sur 36 semaines :

- 23 heures d'enseignement ;
- 3 heures forfaitaires pour le travail de concertation, les relations avec les parents, les conseils d'école, la formation, la liaison avec le collège, les Pps.

À terme, le SE-Unsa revendique l'alignement du temps d'enseignement des enseignants des écoles sur celui des certifiés (18 h).

Toute activité avec les élèves au-delà des 23 h doit être organisée au sein de l'équipe sur la base du volontariat et rémunérée en heures supplémentaires.

Le temps d'accueil doit être reconnu comme temps de travail.

Par ailleurs, il existe des temps en dehors des 27 h mais qui pèsent aussi sur les semaines : la journée de solidarité et la journée de prérentrée. Pour le SE-Unsa :

- la possibilité d'utiliser la journée de solidarité pour prendre en compte toutes les activités effectuées dans l'intérêt des élèves en dehors du temps scolaire doit être ouverte (marchés de Noël, fêtes de fin d'année, chorales, spectacles, activités sportives ou culturelles, sorties en dehors du temps scolaire, écoles ouvertes).
- l'ancienne deuxième journée de prérentrée (utilisée depuis 2015 par l'administration pour imposer deux demi-journées de réflexion) doit être rendue aux professionnels que sont les enseignants pour l'organisation de leur travail personnel et en équipe.